

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 14 décembre 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**

n° 2023-12-14-09

**Date de la convocation**

07/12/2023

Convoqués : 23

Présents : 13

Représentés : 4

Absents : 6

**OBJET :****Administration  
générale****Acquisition de la  
parcelle cadastrée****Z 440**

L'an deux mil vingt trois, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Richard BENOIT

Étaient représentés : Edith DELBEY par Jean-Noël LECOINTE, Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corinne ROSE, Patrick BERMOND par Pierre DURAND et Vincent DAINE par Christine BOURDELLE-PATRICE

Étaient absentes excusées : Marylène FRANZ et Marie-Hélène MARCEL

Étaient absents non excusés: Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique que n'ayant pas la compétence des équipements sportifs footballistiques, la Communauté de Communes Avre Luce Noye a proposé à la commune d'Ailly-sur-Noye d'acquérir la parcelle cadastrée Z 440, actuellement aménagée en stade de football, ainsi que le bungalow à usage de vestiaire. La parcelle concernée a une contenance de 8 461 m<sup>2</sup>.

La CCALN propose de vendre cet ensemble pour un montant de 65 000 €.

Monsieur Nicolas BLIN ne prend pas part au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

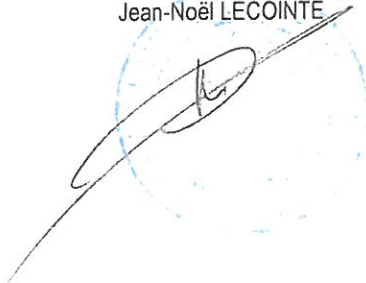
**Décide :**

- d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée Z 440, d'une contenance de 8 461 m<sup>2</sup>, ainsi que le bungalow, pour un montant total de 65 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents et actes se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire  
Pierre DURAND

